

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1190 18 juin 2007

# **SOMMAIRE**

6th Sense Sàrl	Jopen S.à r.l 57096
ACD Immo S.à r.l57117	Kalkalit-Lux 2 S. à r.l
Automotive Real Estate S.à r.l 57074	Kalkalit-Lux 3 S.à r.l 57112
Avante Petroleum S.A 57116	Kauri Capital 3 57120
Avaya Luxembourg S.à r.l 57120	Kauri Capital 4 57119
Bernard Motro Conseil57118	Kauri Capital Altena 57119
BlueBirds Participations S.A 57117	Kauri Capital Britannia Centre 57118
<b>BNLI Ventures S.A.</b> 57098	Kauri Capital Britannia Centre 57099
Bruyères Property S.A 57101	Kauri Capital Gewerbepark Alt-West 57095
Bulcom S.A57117	Lone Star Capital Investments S.à r.l 57116
Capital Evo S.A	Marepier Holding S.A 57094
<b>CB</b> Luxembourg IV <b>S.</b> à r.l <b>57120</b>	Megantia S.à r.l 57096
Cepinter	Metropolitan Properties S.à r.l 57110
<b>Certificat Etoile S.A.</b>	M.H.D. et Co Holding S.A 57095
Clos Finance S.A57098	OHSF Funding II S.à r.l
Clos Finance S.A57099	Ortalis Holdings S.à r.l 57089
Clos Finance S.A57100	Private Capital Company 57110
Compagnie de Participations 57101	Protema 57109
Dipta S.A57094	Protema 57109
Doralink S.A57113	Provimlux CVC S.A
Elster Holdings S.A 57115	Provimlux Investments S.A 57116
Empebe57099	Provimlux Investments S.A 57120
Forest Hill S.à r.l57114	Resolution (Luxembourg) S.C.A 57117
Foyer S.A 57113	RM International S.A
Gantiolo GmbH57097	RPG Structured Finance S.à r.l 57114
Garlaban Holding S.A 57096	RPG Structured Finance S.à r.l 57115
GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l 57113	SBRE RR Capmark Holdco, S.à r.l 57101
<b>GrandVes Invest S.A.</b> 57118	SBRE RR Holdco S.à r.l
HEPP III Luxembourg Master S.à r.l 57112	Serkis S.à r.l 57111
Indiana S.A. Holding 57119	Sonneborn (Luxembourg) S.à r.l 57098
International Development and Communi-	Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l.
cation Company57097	
International Development and Communi-	Videl S.A
	World Star Fund 57100
J.I.T. Press S.A 57119	



# Videl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2531 Luxembourg, 1, rue François Seimetz. R.C.S. Luxembourg B 59.867.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

## Extrait

Il résulte d'un jugement du 26 avril 2007 rendu par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société VIDEL S.A. ont été déclarées closes pour absence d'actif et que les frais ont été mises à charge du Trésor.

Pour la société en liquidation

P. Kaell

Le liquidateur

Référence de publication: 2007055399/7636/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00292. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

# Automotive Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.670.

In the year two thousand seven, on the twenty-seventh of February.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is appeared:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS s.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96.380, duly represented by Maître Camille Bourke, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26th February 2007.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of AUTOMOTIVE REAL ESTATE S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, and not yet registered with the Luxembourg trade and companies register, incorporated pursuant to a notarial deed on 5 February 2007 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (hereafter the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

## First Resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to create Class A Shares and Class B Shares.

# Second Resolution

The Sole Shareholder further resolves to convert the existing five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each into five hundred (500) Class A Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

## Third Resolution

The Sole Shareholder further decides to split the existing shares and to reduce the nominal value of the Shares of the Company from twenty-five euro (EUR 25.-) to one euro (EUR 1.-) so that the Sole Shareholder is now the holder of twelve thousand five hundred thousand (12,500) Class A Shares of the Company.

## Fourth Resolution

The Sole Shareholder further resolves to increase the share capital by four hundred three thousand three hundred forty-one euros (EUR 403,341.-) to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to four hundred fifteen thousand eight hundred forty-one euro (EUR 415,841.-) through the issuance of three hundred sixty-one thousand seven hundred fifty-seven (361,757) new Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and forty-one thousand five hundred eighty-four (41,584) new Class B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.



The three hundred sixty-one thousand seven hundred fifty-seven (361,757) Class A Shares are subscribed by the Sole Shareholder, here represented by Maître Camille Bourke, prenamed, at a total subscription price of six hundred thirty-eight thousand nine hundred eighty-five euro (EUR 638,985.-) of which three hundred sixty-one thousand seven hundred fifty-seven euro (EUR 361,757.-) shall be allocated to the share capital and two hundred seventy-seven thousand two hundred twenty-eight euro (EUR 277,228.-) to the share premium.

The forty-one thousand five hundred eighty-four (41,584) Class B Shares are subscribed by GREENHOUSE STAM AUTOMOTIVE S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, here represented by Mr Didier Moutard, director, with professional address at F-75002 Paris, 35, avenue de l'Opéra, at a total subscription price of forty-one thousand five hundred eighty-four euro (EUR 41,584.-) which shall be entirely allocated to the share capital.

All of the four hundred three thousand three hundred forty-one (403,341) new shares so subscribed have been entirely paid up in cash by the subscribers so that the total amount of six hundred eighty thousand five hundred sixty-nine euro (EUR 680,569.-) is at the disposal of the Company as it has been proven to the undersigned notary. Four hundred three thousand three hundred forty-one (403,341) shall be allocated to the share capital and two hundred seventy-seven thousand two hundred twenty-eight euro (EUR 277,228.-) to the share premium.

## Fifth Resolution

Following the above resolutions, the now general meeting of shareholders further resolves to restate the entire articles of incorporation of the Company to read as follows:

# Purpose - Duration - Name - Registered Office

- Art. 1. There is hereby established a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

- **Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of AUTOMOTIVE REAL ESTATE S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

# **Share Capital - Shares**

- **Art. 6.** The Company's share capital is set at four hundred fifteen thousand eight hundred forty-one euros (EUR 415,841.-) represented by four hundred fifteen thousand eight hundred forty-one (415,841) Shares divided into three hundred seventy-four thousand two hundred fifty-seven (374,257) class A Shares (the «A Shares») and forty one thousand five hundred eighty-four (41,584) class B Shares (the «B Shares»), with a par value of one euro (EUR 1.-) each. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.
- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by unanimous consent of the Shareholders. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of Shares held by each of them in case of contribution in cash.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.
  - Art. 10. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## **Transfer Restrictions**

Art. 11. Transfer of B Shares. The holder of B Shares shall not assign, sell, transfer, pledge or grant a security interest in any of its B Shares other than (i) to one of its Affiliate (to the extent that such transfer does not impede the exercise



of the Drag-Along Right or the Tag-Along Right), (ii) pursuant to the Tag Along Right set out in Article 14 below or (iii) pursuant to the Drag Along Right set out in Article 15 below.

**Art. 12. Transfer of A Shares.** Transfers of A Shares are subject to (i) the provisions of this Section «Transfer Restrictions» and (ii), except as otherwise provided herein, the consent of the general meeting of Shareholders of the Company representing three-quarters of the share capital of the Company. A Shares may, when permitted, only be transferred together with all Shareholder Loans and with any share premium paid by the holders of A Shares.

For the purpose hereof, «Transfer» of A Share(s) (i) shall include the sale, assignment, contribution, gift, transfer by reason of death or insolvency or liquidation or upon enforcement and any other way in which ownership to all or part of an A Share are transferred to another person including in case of a restructuring of the holder of A Shares, (ii) shall include any direct or indirect transfer of control over or of the holder of A Shares, such as a transfer of shares or other ownership interests in the holder of A Shares except to a transfer to an Affiliate of the holder of A Shares and (iii) notwithstanding the foregoing clause (ii), shall not include any transfer of control over or of MERRILL LYNCH.

During the Commitment Period, except as provided for in Article 16 below, the holder of A Shares shall not transfer any A Shares. After the Commitment Period, A Shares may be transferred by the holder of A Shares. Such divestment shall be subject to the Right of First Offer set out in Article 13, the Tag Along Right set out in Article 14 and the Drag Along Right set out in Article 15.

**Art. 13. Right of First Offer.** In the event that the holder of A Shares wishes to Transfer part or all of its A Shares (the Offered Shares) in the Company, the holder of A Shares shall first deliver a notice in writing to the holder of B Shares (the First Offer Notice) whereby the holder of A Shares offers to transfer the Offered Shares to the holder of B Shares.

Upon receipt of the First Offer Notice from the holder of A Shares, the holder of B Shares shall have forty (40) Business Days to give an acceptance notice (the First Offer Acceptance Notice) to the holder of A Shares that it wishes to purchase all, but not less than all, of the Offered Shares, being specified that this First Offer Acceptance Notice will constitute a binding irrevocable undertaking to purchase the Offered Shares and to complete the transaction (should the holder of A Shares accepts the First Offer Acceptance Notice), within twenty (20) Business Days as from acceptance of the First Offer Acceptance Notice by the holder of A Shares. The holder of B Shares shall attach to such First Offer Acceptance Notice all the reasonable proof to comfort the holder of A Shares in the financial capability to effectively complete the transaction.

The holder of A Shares will have ten (10) Business Days as receipt of the First Offer Acceptance Notice to accept or reject such First Offer Acceptance Notice, such decision being discretionary. If holder of A Shares does not reply within the ten (10) Business Day period, such First Offer Acceptance Notice shall be deemed refused.

If the holder of B Shares receiving the First Offer Notice fails to deliver a First Offer Acceptance Notice within the above mentioned forty (40) Business Day period or if the holder of A Shares does not accept the First Offer Acceptance Notice, then such holder of A Shares shall have the right to transfer the Offered Shares for cash to any third party transferee, provided that:

- if the holder of B Shares exercises its rights under Article 14 below, the number of Shares that are transferred by the holder of A Shares will be adjusted so as to allow the holder of B Shares to exercise such rights;
- the transfer of the Offered Shares to the Third Party Transferee shall take place within six (6) months of the expiration of forty (40) Business Day period mentioned in this Article 13;
- if applicable (the holder of B Shares delivers a First Offer Acceptance Notice), the Offered Shares shall be transferred at a price equal to or higher than 95% of the price set forth in the First Offer Acceptance Notice;

failing which, the holder of A Shares shall not be allowed to transfer any of its A Shares to any third party transferee in accordance with the provisions of Articles 14 and 15 below without first complying with the provisions of this Article 13 above.

**Art. 14. Tag Along Right.** In the event that the holder of A Shares (the Initiating Party) receives a bona fide offer (to the exception of offers from its Affiliates) from a potential third party transferee (the Purchaser) to purchase all (but not part) of its A Shares which it wishes to accept and has not exercised the Drag Along Right set forth in Article 15 below, such Initiating Party shall first notify in writing the offer to the holder of B Shares (the Transfer Notice) of such acquisition proposal.

Upon receipt of the Transfer Notice from the Initiating Party, the holder of B Shares shall have fifteen (15) calendar days to give notice (a Tag Along Notice) to the Initiating Party that it wishes to transfer to the Purchaser all of its B Shares (the Tagged Shares) to a certain price set out by the Investment Bank and based on the price offered for the A Shares.

Upon receipt of the Tag Along Notice, the Initiating Party undertakes to cause the Purchaser to purchase all (and not less than all) the B Shares at the same terms and conditions as those offered by the Purchaser for a price set out by the Investment Bank and based on the price offered for the A Shares.

Unless the holder of B Shares agrees otherwise, the closing of the transfer of (i) the A Shares transferred by the Initiating Party and (ii) the Tagged Shares transferred by the holder of B Shares shall take place simultaneously.



In case the holder of B Shares does not give the Tag Along Notice, the Initiating Party is free to proceed with the sale of all its A Shares to the Purchaser at the same terms and conditions that those offered by the Purchaser and included in the Transfer Notice.

Art. 15. Drag-Along Right. In the event that the holder of A Shares (the Initiating Party) receives a bona fide offer (to the exception of offers from Affiliates) from a third party (the Purchaser) to purchase all (but not part) of its A Shares (the Transferred Shares) which it wishes to accept, and provided that the Transferred Shares under the bona fide offer represent all of the A Shares held by the Initiating Party, such Initiating Party may notify in writing to the holder of B Shares within fifteen (15) calendar days of receipt of the bona fide offer (a Drag Along Notice) that it wishes to cause the holder of B Shares to transfer all (and not part) of its B Shares (the Dragged Shares) to the Purchaser to a certain price set out by the Investment Bank and based on the price offered for the A Shares.

If the holder of B Shares receives a Drag Along Notice, it will be irrevocably bound to Transfer the Dragged Shares to the Purchaser, on the same terms and conditions, except as regards the price of the Dragged Shares, as contained in the Purchaser's bona fide offer.

Unless agreed otherwise, the closing of the transfer of (i) the A Shares transferred by the Initiating Party and (ii) the Dragged Shares transferred by the holder of B Shares shall take place simultaneously.

In case of Transfer Notice or Drag Along Notice, the holder of B Shares shall notify the Investment Bank to set out the price of the B Shares based on the offered price for the A Shares. The Investment Bank will have a ten (10) Business Day period to assess the price of the B Shares and notify both Parties. The Investment Bank shall be paid by the Company.

For the avoidance of doubt, the holder of A Shares shall not be entitled to serve a Drag Along Notice to the holder of B Shares until the right of first offer mechanism provided in Article 13 above has been carried out.

- Art. 16. Transfers to Affiliates of the holder of A Shares. The transfer by the holder of A Shares of part of all of its A Shares and its Cash Commitments to an Affiliate (the Transferee) shall not be subject to the restrictions and limitations provided in Article 12 and does not need to be approved by the Company, provided that:
- the Transferee assumes any and all obligations relating to the position of the Transferor as a subscriber for or holder of A Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any outstanding Cash Commitments) under these Articles: and
- the Transferee undertakes that in the event the Transferee ceases to be an Affiliate of the Transferor, the Transferee shall transfer such A Shares back to the Transferor or any other Affiliate of the holder of A Shares, on the same terms and conditions as set out in this Article.
- **Art. 17. General Transfer Restrictions.** Notwithstanding anything herein to the contrary, inter vivos, the Company's Shares may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The holder of A Shares agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of its A Shares to any third party, without the consent of the Company and the holder of A Shares agrees that if permitted by the Company, such pledge or security shall satisfy and comply with all the conditions and procedures described in the Articles.

When permitted and save for transfers to Affiliates of the holder of A Shares pursuant to Article 16 and unless otherwise consented to by the Company, a transfer must be of all the A Shares of the holder of A Shares and must be made to a single transferee or assignee, or Affiliate and always for a price payable in cash, subject, however to any provisions contained in the Shareholders' Agreement.

However, when permitted under these Articles, the holder of A Shares shall be authorized to transfer only part of its A Shares, not being subject to Article 12 and subject to the following:

- the holder of A Shares shall not transfer A Shares representing more than 49% of the Company's share capital;
- such transfer shall have no impact on the conduct of the Companies' business (i.e the transferee being a sleeping partner); and
- such transfer shall have no impact on the rights of the Shareholders (save for the dilution of the holder of A Shares) under the Shareholders' Agreement and the transferee shall have no other rights than the rights attached to the transferred A Shares pursuant to the Articles.

Furthermore, no transfer of A Shares or Shareholder Loans shall become effective unless and until the relevant transferee or assignee agrees in writing to be bound by the terms of this Agreement, by executing the Deed of Adherence.

## **Management**

**Art. 18.** The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers») which shall be composed, at all times of (i) two (2) managers proposed for appointment by the holder of A Shares (the «A Managers»), (ii) three (3) managers of category B1 proposed for appointment by the holder of B Shares (the «B1 Managers») and (iii) one (1) manager of category B2 proposed for appointment by the holder of B Shares (the «B2 Managers» and, together with the B1 Managers, the «B Managers»).

The managers are appointed by the general meeting of Shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.



The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of a B1 Manager and a B2 Manager or of any other person to whom such power would have been delegated by the Board of Managers.

**Art. 19.** In case of several managers, the Board of Managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholders.

The Board of Managers shall meet at least quarterly in Luxembourg upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. Calling notices shall be sent five (5) Business Days in advance upon first call (except for the first two successful Investments where such period is extended to ten (10) Business Days) and three (3) Business Days in advance for second call.

The chairman shall preside at all meeting of Shareholders and of the Board of Managers, but in his absence, the Shareholders or the Board of Managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to managers five (5) Business Days in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call initiated from Luxembourg or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Managers will validly deliberate with a quorum of at least two (2) A Managers and two (2) B Managers including a B2 Manager, upon first call, present or represented. In case this quorum is not reached upon first call, a second notice shall be sent to the managers and the Board of Managers shall validly deliberate if at least one (1) A Manager and one (1) B Manager are present or represented at the Board of Managers meeting. Under no circumstances should the Board of Managers decide on matters that require unanimous decision without a quorum of at least one A Manager and one B Manager.

Subject to any decisions relating to a Reserved Matter, as described in Article 23 below, decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

- **Art. 20.** The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.
- **Art. 21.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.
- **Art. 22.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

## **Reserved Matters**

- **Art. 23.** Unanimous consent of (i) the holder of A Shares and the holder of B Shares or (ii) the members of the Board of Managers, as required by law, shall be required in connection with the following major decisions regarding the Companies:
  - Amending the Companies' articles, corporate structure, governance, organisation and/or dividend policy;
- Acquisition of any Investment(s) of a value exceeding twenty five million Euros (Board of Managers) and below twenty five million Euros (Investment Committee);
- Disposal of any Investment(s) of a book value exceeding twenty five million Euros (Board of Managers) and below twenty five million Euros (Investment Committee);
  - Financing/refinancing of any of the Companies;
  - Substantial changes in the Business Plan or the Asset Management Plan(s);
  - Any transaction with a Related Party;
- incorporate a FrenchCo to be a French company subject to the «marchand de biens» tax regime, which will be a subsidiary of the Company dedicated to short term investment;

- SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION
- incorporate a French company subject to the SPPICAV regime, or transform any FrenchCo into French SPPICAV, and obtain all necessary approvals (for instance from the French Autorité des Marchés Financiers),
  - hold at least the majority of the share capital of the French SPPICAV;
  - contribute all the shares held in FRENCH PROPERTY CO(s). to the French SPPICAV;
  - merge all FRENCH PROPERTY Co(s) into the French SPPICAV;
  - approve the Annual Operating Expense Budget; and
- make decisions on the conduct and resolution (including without limitation by compromise, settlement or contest) of any material tax audits, judicial tax proceedings or other tax proceedings with respect to any of the Companies (except for any U.S. tax audits, judicial proceedings or other proceedings).

### **Collective Decisions of the Shareholders**

- **Art. 24.** Each Shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of Shares which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents Shares.
- **Art. 25.** Unless otherwise provided in the present Articles, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders owning more than half of the Share capital.

#### Financial Year - Annual Accounts

- **Art. 26.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.
- **Art. 27.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- Art. 28. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the Shareholders. The Board of Managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

#### **Distributions**

- Art. 29. The Company shall remit distributable funds to its Shareholders in the following order of priority:
- First, repayment of Emergency Loans (first the interest and then the principal thereof), if any;
- Secondly, 100% pro rata to their respective Invested Cash in the Company to the Shareholders until each has been allocated an amount equal to its total Invested Cash;
- Thirdly, 100% pro rata to their respective Invested Cash in the Company to the Shareholders until each has received an IRR of 12% per annum on its Invested Cash in the Company;
- Fourthly, 80% to the Shareholders pro rata their respective Invested Cash in the Company and 20% to the holder of B Shares until the holder of A Shares have been allocated an amount providing such holders of A Shares with an IRR of 25% per annum on its Invested Cash in the Company;
- Fifthly, 75% to the Shareholders pro rata their respective Invested Cash in the Company and 25% to the holder of B Shares until the holder of A Shares has been allocated an amount providing such holders of A Shares with an IRR of 30% per annum on its Invested Cash in the Company;
- Thereafter, 70% to the Shareholders pro rata their respective Invested Cash in the Company the holder of A Shares and 30% to the holder of B Shares.

For the purpose of this Article 29, the Invested Cash of a Defaulting Party under the circumstances of Section 6.4 (b) of the Shareholders' Agreement shall be reduced by an amount equal to two times the amount of the principal of the Emergency Loan referred to in Section 6.4 (a) of the Shareholders' Agreement and the non defaulting Shareholder's Invested Cash shall be increased by the same amount.

Amounts paid in connection with the above distributions shall be deducted, in priority, from the amounts due as repayment of securities other than Shares and thereafter from the amounts due as repayment of Shares.

# **Dissolution - Liquidation**

**Art. 30.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders in accordance with the provisions of Article 29.

**Art. 31.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.



#### **Definitions**

All defined terms not otherwise defined herein shall have the meaning ascribed to them in the Shareholders' Agreement.

A Managers: has the meaning set out in Article 18.

A Shares: has the meaning set out in the Article 6.

Affiliates of the holder of A Shares: means in relation to the holder of A Shares, any direct or indirect subsidiary or holding body of the holder of A Shares, and any direct or indirect subsidiary of any such holding body and, in relation to any party that is an individual, any body corporate, unincorporated association, organization, partnership or trust (whether or not having separate legal existence) in respect of which that party has, directly or indirectly, financial, operational or management control, or with regard to which such party is under common control (Control), at the relevant time. For the avoidance of doubt, «Affiliate» in relation to holdings includes, without limitation, any entity (a) that is controlled, directly or indirectly, by, or is under common control with, MERRILL LYNCH & CO INC., a Delaware Corporation (MERRILL LYNCH) (including without limitation, an entity for which MERRILL LYNCH directly or indirectly controls the general partner or has the power or influence to control (or otherwise direct) the decision making of such entity) or (b) of which MERRILL LYNCH owns (either directly or indirectly) at least thirty-five percent (35%) of the ownership interests in such entity. Further with respect to the Company, «Affiliate» shall also include MERRILL LYNCH and their respective Affiliates.

Affiliates of the holder of B Shares: means in relation to the holder of B Shares, any direct or indirect subsidiary or holding body of such holder of B Shares, and any direct or indirect subsidiary of any such holding body (a) that is controlled, directly or indirectly, by, or is under common control with, the holder of B Shares and (b) of which the holder of B Shares owns (either directly or indirectly) at least seventy percent (70%) of the ownership interests in such entity.

**Affiliates:** when used with reference to a specified person, any person that directly or indirectly through one or more intermediaries controls or is controlled by or is under common control with either the specified person; for purposes of this definition, a person shall be deemed to control an entity of which he, she or it is the legal or beneficial owner of fifty-one per cent (51%) or more of the outstanding voting securities.

Articles: means the present articles of incorporation of the Company.

B Shares: has the meaning set out in the Article 6.

**Board of Managers** has the meaning set out in Article 18.

**Business Day** means any day other than a Saturday, Sunday or a day on which commercial banks located in Paris, London and Luxembourg are generally closed for ordinary business.

Closing Date means the date upon which B Shares will be issued for the first time.

Companies: the group of companies comprising the Company, FrenchCo(s) and the Property Co(s) and their Affiliates.

**Drag Along Right:** has the meaning set out in Article 15.

**Invested Cash** means the aggregate amounts contributed by the Shareholder to the Company whether in the form of (i) capital (including share premium) for the issuance of A and B Shares and (ii) principal of the Shareholder Loans made to the Company, as defined in the Shareholders' Agreement.

**Investment Bank:** any internationally recognised good standing investment bank or the investment department of a recognised good standing audit firm selected unanimously by the Board of Managers which will assess the value of the A and B Shares in case of transfer of the B Shares pursuant to the Tag Along Right provided in Article 14 or the Drag Along Right provided in Article 15.

**IRR** means the yearly compounded rate of interest that equates the present value of positive cash flows received by each Shareholder in respect of the investments made in the Company with the present value of the negative cash flows invested by the considered Shareholder in the Company, in both cases using the actual dates on which the cash flows are received or disbursed.

**Property Co(s).** company(ies) owning directly or indirectly an Investment or which main purpose is to own one or several Investments.

**Related Party** means in relation to a Party, (i) an Affiliate of such Party, (ii) any of such Party's shareholder, (iii) any manager or director of such Party or any manager or director of the entities listed in (i) and (ii), and (iv) with respect to the holder of B Shares any of the B Managers, and (v) with respect to the holder of A Shares any of the A Managers and (vi) any entity directly or indirectly managed by any of the Shareholders.

Shareholders: together A Shareholders and B Shareholders.

**Shareholders' Agreement** means the agreement dated 27 February 2007 entered into between the holder of A Shares and the holder of B Shares to set out and govern their relationship as Shareholders of the Company.

Shares: A Shares and B Shares in the Company.

Tag Along Right: has the meaning set out in Article 14.



#### Sixth Resolution

The general meeting of shareholders resolves to accept the resignation of Mr. Kendall Young as Class A manager of the Company, with immediate effect.

The general meeting of shareholders resolves to grant full discharge to Mr. Kendall Young for the exercise of his mandate.

The general meeting of shareholders acknowledge that Guy Harles is currently a B Manager of the Company and now resolves to appoint the same as A Manager of the Company so that the A Managers of the Company are now Mr Guy Harles and Mr Robert Barnes.

The general meeting of shareholders further resolves to appoint the following persons as:

- (i) B1 Managers:
- Mr. Antoine de Broglie, president, born in Boulogne-Billancourt (France), on 7 March 1951, with professional address at 35, avenue de l'Opéra, 75002 Paris; and
- Mr. Georges Tyler, investment professional, born in Baltimore (U.S.A.), on 3 October 1965, with professional address at 88, Kensington Park Rd., London W11 2PL, United Kingdom.
- Mr. Marcel Stephany, accountant, born in Luxembourg on 4 September 1951, with professional address at 23 Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Luxembourg.
  - (ii) B2 Manager:
- Mrs Catherine Koch, manager, born in Sarreguemines (France), on 12 February 1965, with professional address at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

As a result of this resolution, the board of managers of the Company is composed as follows:

A Managers:

- Mr. Harles
- Mr. Barnes

B1 Managers:

- Mr. de Broglie
- Mr. Tyler
- Mr. Stephany

B2 Manager:

- Mrs. Koch

## Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 9,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at 18, Place de l'Etoile, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, those persons signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

## A comparu:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS s.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.380, ici représentée par Maître Camille Bourke, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 février 2007.

Cette procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante étant l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») d'AUTOMOTIVE REAL ESTATE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et non encore enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 5 février 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (ci-après la «Société»).



La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de créer des parts sociales de classe A et des parts sociales de classe B.

#### Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de convertir les cinq cent (500) actions existantes de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune en cinq cent (500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

## Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de diviser les actions et de réduire la valeur nominale des actions de la Société de vingtcinq euros (EUR 25,-) à un euro (EUR 1,-), en conséquence de quoi l'Actionnaire Unique est dorénavant le détenteur de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A de la Société.

#### Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent trois mille trois cent quarante et un euros (EUR 403.341,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500-,) à quatre cent quinze mille huit cent quarante et un euros (EUR 415.841,-) par l'émission de trois cent soixante et un mille sept cent cinquante-sept (361.757) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-quatre (41.584) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les trois cent soixante et un mille sept cent cinquante-sept (361.757) parts sociales de classe A sont souscrites par l'Actionnaire Unique, ici représentée par Maître Camille Bourke, prénommée, pour un montant total de six cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 638.985,-) dont trois cent soixante et un mille sept cent cinquante-sept euros (EUR 361.757,-) seront alloués au capital social et dont deux cent soixante-dix-sept mille deux cent vingt-huit euros (EUR 277.228,-) seront alloués comme prime d'émission d'actions.

Les quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-quatre (41.584) parts sociales de classe B sont souscrites par GREEN-HOUSE STAM AUTOMOTIVE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Didier Moutard, directeur, avec adresse professionnelle à F-75002 Paris, 35, avenue de l'Opéra, pour un montant total de quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 41.584,-) qui sera totalement alloué au capital social.

Les quatre cent trois mille trois cent quarante et une (403.341) actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de six cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-neuf euros (EUR 680.569,-), se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné. Quatre cent trois mille trois cent quarante et un euros (EUR 403.341,-) seront alloués au capital social et deux cent soixante-dix-sept mille deux cent vingt-huit euros (EUR 277.228,-) à la prime d'émission.

# Quatrième résolution

Consécutivement aux résolutions ci-dessus, la désormais assemblée générale des actionnaires décide de refondre entièrement les statuts de la Société comme suit:

## Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la cession, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de AUTOMOTIVE REAL ESTATE S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.



Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

## Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre cent quinze mille huit cent quarante et un euros (EUR 415.841,-) représentée par quatre cent quinze mille huit cent quarante et une (415.841) parts sociales divisées en trois cent soixante-quatorze mille deux cent cinquante-sept (374.257) parts sociales de classe A (Parts sociales de Classe A) et quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-quatre (41.584) parts sociales de classe B (Parts sociales de Classe B), d'une valeur d'un (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés. Les Parts Sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas d'apport en numéraire.
- **Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
  - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

# Restrictions au transfert de parts sociales

- Art. 11. Transfert de Parts Sociales B. L'Associé détenant des Parts sociales B ne peut céder, vendre, transférer, gager ou accorder une quelconque garantie sur ses Parts Sociales B à une personne autre (i) qu'à un de ses affiliés (dans la mesure où ce transfert n'empêche pas l'exercice des Droits de Cession Forcée ou des Droits de Sortie Conjointe), (ii) que conformément aux dispositions de l'Article 14 ci-dessous qui s'appliquent au Droit de Sortie Conjointe ou (ii) que conformément aux dispositions de l'Article 15 ci-dessous qui s'appliquent au Droit de Cession Forcée.
- Art. 12. Transfert de Parts Sociales A. Les Transferts de Parts Sociales A sont soumis (i) aux dispositions de cette Section «Restrictions au Transfert de parts sociales» et (ii) à l'exception prévue ci-après, et relative au consentement de l'Assemblée Générale des Associés représentant trois quart du capital social de la Société. Les Parts Sociales A peuvent, quand cela est permis, être seulement transférées parallèlement à tous les Prêts d'Associés et avec toutes les primes d'émissions payées par les porteurs des Parts Sociales A.

Par le terme Transfert de Parts Sociales A il faut entendre (i) la cession, la vente, un apport, un don, un transfert qui résulte d'un décès, d'une insolvabilité, d'une liquidation, ou du fait de l'exécution et de toute autre moyen par lequel la propriété de tout ou partie des Parts Sociales a été transférée à une autre personne y compris dans l'hypothèse d'une restructuration de l'Associé détenant des Parts Sociales A (ii) tout changement de contrôle direct ou indirect par l'Associé détenant des Parts Sociales A, sur ce dernier ou par ce dernier, tel qu'un transfert de parts sociales ou tout autres droits attachés à la détention des Parts Sociales A excepté pour un transfert à un Affilié de l'Associé détenant des actions A et (iii) nonobstant la clause précédente (ii) ne doit pas comprendre tout changement de contrôle de ou par MERRILL LYNCH.

Pendant toute la Période d'Engagement, à l'exception des dispositions prévues à l'Article 16 ci-dessous, l'Associé détenant des Parts Sociales A, s'engage à ne pas transférer de Parts Sociales A. Après la Période d'Engagement, les Parts Sociales A pourront être transférées par l'Associé détenant des Parts Sociales A. Un tel dessaisissement sera soumis aux dispositions relatives au Droit de Premier Refus de l'Article 13, aux dispositions relatives au Droit de Sortie Conjointe mentionné à l'Article 14 et au Droit de Cession forcée visé à l'Article 15.

**Art. 13. Le Droit de Premier refus.** Dans le cas où l'Associé détenant des de Parts Sociales A souhaiterait transférer tout ou partie de ses Parts Sociales A (les Parts Sociales Offertes) qu'il détient dans la Société, l'Associé détenant des Parts Sociales A devra notifier par écrit à l'Associé détenant des Parts Sociales B (Notification de Première Offre) dans lequel l'Associé détenant des Parts Sociales A offrira de transférer les Parts Sociales Offertes à l'Associé détenant des Parts Sociales B.

Dès réception de cet Avis de Droit de Premier Refus par l'Associé détenant des Parts Sociales A, L'associé détenant les Parts Sociales B aura un délai de quarante (40) Jours Ouvrables pour délivrer une notification d'acceptation (Notification d'Acceptation à la Première Offre) à l'Associé détenant des Parts Sociales A dans laquelle il exprime sa volonté d'acheter toutes, et pas moins que toutes, les Parts Sociales Offertes qui sont mentionnées et que la Notification de Première Offre constitue un engagement irrévocable d'acheter les Parts Sociales Offertes et de réaliser la transaction (dans la mesure où l'Associé détenant les Parts Sociales Accepte la Notification d'Acceptation à la Première Offre), dans les vingt (20) Jours Ouvrables à compter de l'acceptation de la Notification d'Acceptation à la Première Offre par l'Associé des Parts Sociales A. L'Associé porteur de Parts Sociales B devra joindre à une telle Notification d'Acceptation à la



Première Offre toutes les preuves raisonnables pour informer l'Associé détenant les Parts Sociales A de sa capacité financière à pouvoir réaliser la transaction.

L'Associé détenant les Parts Sociales A aura un délai de dix (10) Jours Ouvrables à compter de la réception de la Notification d'Acceptation à la Première Offre pour accepter ou rejeter cette Notification d'Acceptation à la Première Offre, une telle décision étant discrétionnaire. Si l'Associé détenant les Parts Sociales A ne répond pas dans le délai de dix (10) Jours Ouvrables, la Notification d'Acceptation à la Première Offre sera considérée comme étant rejetée.

- Si l'Associé détenant les Parts Sociales B reçoit la Notification de Première Offre et ne délivre pas une Notification d'Acceptation à la Première Offre dans le délai mentionné imparti de quarante (40) Jours Ouvrables ou si l'Associé détenant les Parts Sociales A n'accepte pas la Notification de Première Offre, alors l'Associé détenant les Parts Sociales A aura le droit de transférer les Parts Sociales Offertes pour obtenir des liquidités à une tierce personne cessionnaire, à condition que:
- si l'Associé détenant les Parts Sociales B exerce le droit qui lui est conféré à l'Article 14 ci-dessous, le nombre de Parts Sociales qui est transféré par l'Associé détenant les Parts Sociales A sera ajusté afin de permettre à l'Associé des Parts Sociales B d'exercer de tels droits;
- le transfert des Parts Sociales Offertes à une tierce partie cessionnaire devra avoir lieu dans les six (6) mois suivant l'expiration des quarante (40) Jours Ouvrables mentionnés à cet Article 13;
- si ceci est applicable (l'Associé détenant les Parts Sociales B délivre une Notification d'Acceptation à la Première Offre), les Parts Sociales Offertes devront être cédées à un prix équivalent ou plus élevé que 95% du prix mentionné dans la Notification de Première Offre:

en cas de non respect des conditions énoncées, l'Associé détenant les Parts Sociales A ne sera pas autorisé à transférés ses Parts Sociales A à une tierce personne cessionnaire conformément aux dispositions des Articles 14 et 15 ci-dessous sans devoir pour autant se conformer dans un premier temps aux dispositions de l'Article 13 ci-dessous.

Art. 14. Droit de Sortie Conjointe. Dans le cas où l'Associé détenant les Parts Sociales A (la Partie Offrante) reçoit une offre bona fide (à l'exception des offres de ses affiliés) par une partie tierce se présentant comme un cessionnaire potentiel pour céder toutes (et pas en partie) les Parts Sociales A, qu'il souhaite accepter et que ce dernier n'a pas exercé son Droit de Cession Forcé mentionné à l'article 15 ci-dessous, cette Partie Offrante devra en premier lieu notifier par écrit son offre à l'Associé détenant les Parts Sociales B (Notification de Transfert) et lui faire part de sa proposition d'acquisition.

Dès réception de la Notification de Transfert de la part de la Partie Offrante, l'Associé détenant les Parts Sociales B devra dans les quinze (15) jours calendaires notifier (une Notification relative à l'exercice du Droit de Sortie Conjointe) à la partie Offrante qu'il souhaite céder à l'Acheteur toutes ses Parts Sociales B (Parts Sociales Objet du Droit de Sortie Conjointe) à un certain prix déterminé par INVESTMENT BANK et basé sur les prix offerts pour des Parts Sociales A.

Dès réception de la Notification à Exercer le Droit de Sortie Conjointe, la partie offrante s'engage à acheter toute (et pas moins que toutes) les Parts Sociales B dans les même termes et conditions que ceux qui avaient été offerts par l'Acquéreur pour un prix déterminé par l'INVESTMENT BANK et sur la base du prix offert pour les Parts Sociales A.

A moins que l'Associé détenant les Parts Sociales B n'y consente, la réalisation du transfert (i) des Parts Sociales A transférées à l'initiative de la Partie Offrante et (ii) les Parts Sociales faisant l'objet du Droit de Sortie Conjointe devront s'effectuer simultanément.

Au cas où l'Associé détenant les Parts Sociales B ne procède pas la Notification à Exercer le Droit de Sortie Conjointe, la Partie Offrante sera libre de procéder à la cession de toutes ses Parts Sociales A au bénéfice de l'Acheteur dans les même termes et conditions que ceux qui avaient été offerts par l'acheteur ainsi que ceux mentionnés dans la Notification de Transfert.

Art. 15. Droit de cession forcée. Dans le cas où l'Associé détenant les Parts Sociales A (la Partie Offrante) reçoit une offre bona fide (à l'exception des offres de ses affiliés) par une partie tierce (l'Acheteur) pour céder toutes (et non en partie) ses Parts Sociales A (les Parts Sociales Transférées) qu'il souhaite accepter, et à condition que les Parts sociales transférées au titre de l'offre bona fide représentent toutes les Parts Sociales détenues par la Parie offrante, une telle Partie Offrante peut notifier par écrit à l'Associé détenant les Parts Sociales B sous quinze (15) jours calendaires après réception de l'offre bona fide (une Notification relative à l'exercice du Droit de Cession Forcée) qu'il souhaite céder à l'Acheteur toutes ses Parts Sociales B (Parts Sociales Objet du Droit de Cession Forcée) à un certain prix déterminé par INVESTMENT BANK et basé sur les prix offerts pour les Parts Sociales A.

Dans le cas où l'Associé détenant les Parts Sociales recevrait une Notification à Exercer le Droit de Cession Forcée, il sera irrévocablement lié par le Transfert des Parts Sociales Objet du Droit de Cession Forcée envers le Cessionnaire, dans les mêmes termes et conditions, à l'exception du prix des Parts Sociales Objet du Droit de Cession Forcée, qui sont mentionnés dans l'offre bona fide du Cessionnaire.

A moins qu'il en soit convenu autrement, la réalisation du transfert (i) des Parts Sociales A transférées par la Partie Offrante et (ii) Parts Sociales Objet du Droit de Cession Forcée transférées par l'Associé détenant les Parts Sociales devront s'effectuer simultanément

Dans le cas où la Notification du Transfert ou la Notification relative à l'exercice du Droit de Cession Forcée, l'Associé détenant les Parts Sociales B devra notifier à l'INVESTMENT BANK afin de déterminer le prix des Parts Sociales B basé



sur le prix offert pour les Parts Sociales A. L'INVESTMENT BANK aura alors un délai de dix (10) Jours Ouvrables pour évaluer le prix des parts Sociales B et le notifier aux Parties. L'INVESTMENT BANK devra être payée par la Société.

Afin d'éviter tout doute, l'Associé détenant les Parts Sociales A n'aura pas le droit de notifier sa volonté d'exercer son Droit de Cession Forcée jusqu'à ce que le mécanisme du droit de premier refus soit exercé.

- Art. 16. Transferts aux Affiliés de l'Associé détenant les Parts Sociales A. Le transfert par l'Associé détenant les Parts Sociales A de tout ou partie de ses Parts Sociales A et de ses apports en numéraire à un Affilié (le Cessionnaire) ne doit pas faire l'objet de restrictions et de limitations précédemment énoncées à l'Article 12 et ne requièrent pas d'approbation de la part de la société à condition que:
- le Cessionnaire assume la responsabilité des obligations de l'Associé détenant les Parts Sociales A qui sont celles du Cédant en tant que souscripteur pour ou Associé des Parts sociales A (incluant sans limitation l'obligation de payer les apports en numéraires restant à payer et énoncée sous cet Article);
- le Cessionnaire s'engage dans le cas où le Cessionnaire cesserait d'être un affilié du Cessionnaire, à transférer les Parts Sociales A au Cédant ou à toute autre Affilié de l'Associé détenant les Parts Sociales A dans les termes et les conditions mentionnés dans cet Article.
- Art. 17. Restriction Générale au Transfert. Nonobstant toute disposition contraire, inter vivo, les Parts Sociales de la Société peuvent être seulement transférées à de nouveaux associés qui auront fait l'objet d'une approbation donnée par les autres membres au cours d'une assemblée, à une majorité des trois quart du capital social.

L'Associé détenant les Parts Sociales A consent à ne pas gager ou constituer une quelconque garantie sur les Parts Sociales A qu'il détient au profit d'une tierce personne, sans le consentement de la Société et dans le cas ou ceci est approuvé par la Société, l'Associé détenant les Parts Sociales A consent à ce que le gage ou la garantie satisfasse et respecte les conditions et procédures décrites dans les Articles ci-dessus.

Si cela est autorisé et à l'exception faite des transferts réalisés vers les Affiliés de l'Associé détenant les Parts Sociales A comme il est évoqué à l'Article 16 et à moins que cela soit autorisé par la Société, un transfert doit porter sur toutes les Parts Sociales A de l'Associé détenant les Parts Sociales A et doit être réalisé au profit d'un Cessionnaire, d'un Affilié et toujours pour un prix payable en liquide, qui sera néanmoins soumis aux dispositions du Pacte d'Actionnaires.

Cependant, quand cela est permis par ces Statuts, le porteur de Parts Sociales A est autorisé à transférer seulement une partie de ses Parts Sociales A, qui ne sont soumises ni à l'Article 12 ni à ce qui suit:

- le porteur de Parts Sociales A ne doit pas transférer des Parts Sociales A représentant plus de 49% du capital social de la Société;
- un tel transfert ne doit pas avoir d'impact sur la conduite des affaires de la Société (le cessionnaire étant un associé passif); et
- un tel transfert ne doit pas avoir d'impact sur les droits des Associés (à part la dilution du porteur de Parts Sociales A) tels que déterminés dans le Pacte d'Actionnaire et le cessionnaire n'a d'autre droit que ceux attachés aux Parts Sociales A transférées selon ces Statuts.

De plus, aucun transfert de Part Sociale A ou de Prêt d'Associés ne peut devenir effectif à moins que et jusqu'à ce que le cessionnaire ou le bénéficiaire pertinent ne donne son accord par écrit pour être lié par les termes de ce Pacte, en signant l'Acte d'Adhésion.

## Gérance

**Art. 18.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance (le Conseil de Gérance) qui sera à chaque fois composé de (i) deux (2) gérants qui seront proposés pour la nomination par les Associés détenant les Parts Sociales A (les Gérants A), (ii) trois (3) gérants de catégorie B1 qui seront proposés pour la nomination par les Associés détenant les Parts Sociales B (les Gérants B1) et (iii) un (1) gérant de catégorie B2 proposé pour la nomination par les Associés détenant les Parts Sociales B (les «Gérants B2» et ensemble avec les Gérants B1, les «Gérants B»).

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant B1 et d'un Gérant B2 ou de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 19. Le Conseil de Gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées des Associés.

Le Conseil de Gérance se réunira au moins une fois par trimestre au Luxembourg sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les Convocations devront être envoyées cinq (5) Jours Ouvrables avant la première convocation (excepté pour les deux premiers investissements réussis pour lesquels un tel délai sera étendu à dix (10) Jours ouvrables) et trois (3) Jours Ouvrables à l'avance pour une deuxième convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des Associés et les réunions du Conseil de Gérance; en son absence, les Associés ou le Conseil de Gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.



Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique qui se tiendra à partir du Luxembourg ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Gérance pourra délibérer valablement avec le quorum d'au moins deux (2) Gérants A et deux (2) Gérants B incluant au moins un Gérant B2, présents ou représentés, sur première convocation. Dans le cas où ce quorum ne serait pas atteint lors de la première convocation, une deuxième convocation sera envoyée aux Gérants et le Conseil de Gérance délibéra valablement si au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B sont présents ou représentés au cours d'une réunion du Conseil de Gérance. Cependant, à aucun moment le Conseil de Gérance ne pourra se prononcer sur des sujets qui requièrent l'unanimité sans qu'au moins un Manager A et d'un Manager B ne soient présents.

Certaines décisions relatives aux Sujets Réservés, comme décrits à l'Article 23 ci-dessous, devront être prises à la majorité des votes des Managers présents ou représentés au cours de la réunion.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 20.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.
  - Art. 21. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 22.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

## Sujets réservés

- **Art. 23.** Le consentement unanime de (i) des Associés détenant les Parts Sociales A et les Associés détenant les Parts sociales B ou (ii) des membres du Conseil de gérance qui peut être exigé par la loi, doit être obtenu préalablement à l'adoption de toute les décisions majeures suivantes concernant les Sociétés:
- la modification des statuts de la Société, de la structure sociétaire, de la direction, de l'organisation et/ou de la distribution des dividendes;
- la réalisation de tout Investissement ayant une valeur excédant vingt-cinq millions d'euros (Conseil de Gérance) et inférieure à vingt-cinq millions d'euros (Investment Committee);
- l'aliénation de tout investissement ayant une valeur comptable supérieure à vingt-cinq millions d'euros (Conseil de Gérance) et inférieure à vingt-cinq millions d'euros (Investment Committee);
  - le Financement ou refinancement d'une des Sociétés;
  - les changements substantiels concernant les «Business Plan» ou les Projets relatifs à la Gestion des Actifs;
  - toute transaction avec un Apparenté;
- la constitution d'une «FrenchCo» qui sera une société assujettie au régime fiscal des marchands de biens, un affilié de la Société dont l'objet sera de réaliser des investissements à court terme;
- la constitution d'une société française assujettie au régime SPPICAV, ou la transformation d'une FrenchCo en une SPPICAV, et l'obtention de toutes les autorisations nécessaires (telle que celle par exemple de l'Autorité des Marchés financiers);
  - la décision de détenir au moins la majorité des parts sociales dans le capital social de la société française;
  - l'apport de toutes les parts sociales détenues dans les FrenchPropertyCo à la French SPPICAV;
  - la fusion de toutes les FrenchProperty Co's dans la French SPPICAV;
  - l'approbation du Budget Opérationnel des dépenses Annuelles;
- la prise de décision relative à la conduite et l'approbation (incluant sans limites tout compromis, transaction ou différend) relatifs aux audits en matière fiscal, aux procédures judiciaires en matière fiscale et à d'autres procédures fiscales qui concerne une des sociétés (à l'exception des audits fiscaux américains, procédures judiciaires américaines et autres procédures américaines);



#### Décisions collectives des associés

- **Art. 24.** Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 25. A moins que les statuts n'en dispose autrement, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

### Année sociale - Bilan

- **Art. 26.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.
- Art. 27. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout Associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 28.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le Conseil de Gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **Distributions**

- Art. 29. La Société devra distribuer les fonds suivants à ses Associés dans l'ordre de priorité suivant:
- premièrement, le remboursement des Prêts Urgents (en premier lieu les intérêts et en deuxième lieu le montant principal), si ces derniers ont été conclus;
- deuxièmement, distribution de 100% au prorata des apports en numéraire respectifs des Associés jusqu'à ce que chacun de ces derniers se voit accorder un montant équivalent à la totalité du montant de leur apport en numéraire;
- troisièmement, distribution 100% au prorata de leur apports en numéraire respectifs dans la Société jusqu'à ce que chacun ait reçu respectivement un IRR annuel de 12% sur ses apports en numéraire réalisés au profit de la Société;
- quatrièmement distribution de 80% au prorata des apports en numéraire respectifs des Associés effectué dans la Société et 20% aux associés détenant des parts sociales B jusqu'à ce que les Associés détenant des Parts Sociales A se voient accorder un montant avec un IRR annuel de 25% par an sur les apports en numéraire investis dans la société.
- Cinquièmement, distribution de 75% aux Associés au prorata de leurs investissements respectifs dans la Société et 25% aux Associés détenant les Parts Sociales B jusqu'à ce que les Associés détenant des Parts Sociales A se voient accorder un montant avec un IRR annuel de 30% par an sur les apports en numéraire investis dans la société.
- Enfin, distribution de 70% aux Associés détenant des Parts Sociales A au prorata de leurs apports numéraires respectifs dans la Société et 30% aux Associés détenant des Parts sociales B.

En conformité avec cet Article 29, les apports en numéraire réalisés par une Partie Défaillante dans les conditions décrites dans la section 6.4 (b) du Pacte d'Actionnaire doivent être réduits d'un montant qui équivaut à deux fois le montant de la somme principale du Prêt Urgent auquel il est fait référence dans la Section 6.4 (a) du Pacte d'Actionnaires et l'absence de défaut de paiement de l'apport en numéraire des Associés doit être augmenté du même montant.

Les montants payés en rapport avec les distributions évoquées ci-dessus doivent être déduits en priorité à partir des sommes dues en tant que paiement des garanties autres que les Parts sociales puis des sommes dues en tant que remboursement des Parts sociales.

# **Dissolution - Liquidation**

Art. 30. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les Associés conformément aux dispositions de l'Article 29.

Art. 31. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

## **Définitions**

Tous les termes qui ne seraient pas définis ci-dessous devront être entendus dans le sens qui leur est donné dans le Pacte d'Actionnaires.

Gérant A prend le sens qui lui est donné à l'Article 18

Parts Sociales A prend le sens que celui qui lui est donné à l'Article 6

Affilié de l'Associé détenant les Parts Sociales A fait référence à l'Associé détenant les Parts Sociales A de tout affilié ou structure détenant les Parts Sociales des Associés A, et tout affilié direct ou indirect de cette dernière, et en relation avec une tierce partie qui est une personne physique, société, ou entreprise individuelle, organisation, association ou trust



(qui ont ou n'ont pas une personnalité juridique distincte et dans laquelle la partie exerce, directement ou indirectement, un contrôle financier opérationnel ou un contrôle dans la gestion, ou une telle partie est soumise à un contrôle (Contrôle) à une période donnée. Afin d'éviter tout doute, Affilié en relation avec les sociétés holdings comprend sans limitation, toute entité (a) qui est contrôlée directement ou indirectement par ou est sous le contrôle partagé de MERRILL LYNCH & CO INC. a Delaware Corporation (MERRILL LYNCH) comprenant sans limitation une entité pour laquelle MERRILL LYNCH directement ou indirectement contrôle l'associé ou exerce un pouvoir ou une influence pour contrôler la prise de décision d'une telle entité) ou (b) pour laquelle MERRILL LYNCH détient une participation (directe ou indirecte) d'au moins trente-cinq pour cent (35%) dans une telle entité. Concernant la société, le terme «Affilié» doit également être entendu comme incluant MERILL LYNCH et chacun de ses Affiliés.

Affilié de l'Associé détenant les Parts Sociales B fait référence en relation avec l'Associé détenant les parts Sociales B et toutes filiales directe ou indirecte de cette structure holding (a) qui est contrôlée, directement ou indirectement conjointement par l'Associé détenant les Parts Sociales B et (b) par lequel l'Associé des Parts Sociales B détient (que ce soit directement ou indirectement) une participation équivalente à au moins soixante dix pour cent (70%) dans cette entité

Affilié quand il est fait référence à une personne spécifique, toute personne juridique qui directement ou indirectement à travers un ou plusieurs intermédiaires contrôle ou est contrôlée par ou est sous le contrôle conjoint avec la personne spécifique. Par cette définition on entend une personne qui est réputée avoir le contrôle d'une entité dont il est juridiquement le bénéficiaire de cinquante et un pour cent (51%) ou plus des droits de vote.

Statuts signifie les Statuts de la Société.

Parts Sociales B prend le sens qui lui est donné à l'Article 6.

Conseil de Gérance prend le sens qui lui est donné à l'Article 18.

**Jours Ouvrables** fait référence à un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour qui correspond à un jour de fermeture des banques au Luxembourg, Paris, Londres.

Date de Closing fait référence à la date à laquelle les parts Sociales B ont été émises pour la première fois.

**Sociétés** fait référence à un groupe de sociétés comprenant la Société, les FrenchCo's, et les PropertyCo's et leurs affiliés.

Droit de cession forcée prend le sens qui lui est donné à l'Article 15.

Apports en numéraire fait référence au montant total auquel les Associés de la société ont contribué sous forme (i) de capital (prime d'émission incluse) pour l'émission de Parts Sociales A et B et (ii) au montant principal des prêts des Associés faits à la société, comme défini dans le Pacte d'Actionnaires.

**Investment Bank** toute banque internationale dont la réputation est établie ou le département investissement qui bénéficie d'une bonne réputation en tant que cabinet d'audit sélectionné unanimement par le Conseil de Gérance qui estimera la valeur des Parts Sociales A et B dans le cadre d'un transfert de Parts Sociales en application du Droit de Sortie Conjointe visé à l'Article 14 et le droit de cession forcée visé à l'Article 15.

**IRR** signifie le taux d'intérêt composé annuel qui équivaut à la valeur actuelle des liquidités reçues par chaque Associé en relation avec les investissements faits par la société avec la valeur négative des liquidités investies par l'Associé dans la Société, dans les deux cas il sera fait référence aux dates réelles auxquelles les liquidités sont encaissées ou versées.

**Property Co's** fait référence aux sociétés qui détiennent directement ou indirectement un Investissement ou dont l'objet principal est de détenir un ou plusieurs Investissements.

Apparenté fait référence en relation avec une partie, (i) un Affilié d'une telle Partie, (ii) une quelconque partie de cet Associé; (iii) tout Gérant ou directeur des entités listées (i) et (ii) et (iv) en relation avec les Associé détenant les Parts Sociales B un Gérant B, et (v) en relation avec Associés détenant les Parts Sociales A un Gérant A et (vi) toute entité directement ou indirectement gérée par un des Associé.

Associé: fait référence aux Associés a et B

Pacte d'Actionnaires: fait référence à l'accord daté du 27 février 2007 conclu entre l'Associé détenant les Parts Sociales A et l'Associé détenant les Parts Sociales B établi afin de régir les relations entre les Associés de la Société.

Parts Sociales Parts Sociales A et Parts Sociales B

Droit de Sortie Conjointe prend le sens qui lui est donné à l'Article 14.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer les personnes suivantes comme:

(i) Gérants B1:

- Monsieur Antoine De Broglie, président, né à Boulogne-Billancourt (France), le 7 mars 1951, avec adresse professionnelle au 35, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris;
- Monsieur Georges Tyler, investisseur professionnel, né à Baltimore (U.S.A.), le 3 octobre 1965, avec adresse professionnelle au 88, Kensington Park Rd., London W11 2PL, United Kingdom; and
- Monsieur Marcel Stephany, comptable, né au Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 septembre 1951, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.



## (ii) Gérant B2:

- Madame Catherine Koch, gérante, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Consécutivement à cette résolution, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants A:

Monsieur Harles

Monsieur Barnes

Gérants B1:

Monsieur De Broglie

Monsieur Tyler

Monsieur Stephany

Gérant B2:

Madame Koch

## Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 9.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 18, Place de l'Etoile, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Bourke, D. Moutard, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1 <sup>er</sup> mars 2007. LAC/2007/903. — Reçu 4.805,69 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007055778/7241/847.

(070057138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

# Ortalis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.111.

## **STATUTES**

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth of April.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert., registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

hereby represented by two of its directors, namely:

- Mr. Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Mr. Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

- **Art. 1.** There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.
- **Art. 2.** The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.



The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name ORTALIS HOLDINGS S.à r.l.
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro ( $\leq$  12,500.-), divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) share quotas of ten cents ( $\leq$  0.10) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
  - **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
  - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1 of January and ends on the 31st of December.



**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

## Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by the public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

# Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2007.

# Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro ( $\leq$  1,500.-).

# Resolutions of the shareholder

- 1- Are appointed as managers of the company for an unlimited period:
- a) Mr. Patrick Bos, master in law, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- b) Mr. Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- c) Mr. Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- d) Mrs. Marie-Sibylle Wolf, Client Relationship Manager, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
  - 2.- The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.
  - 3.- The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

## A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133



ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** <sup>er</sup> . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination ORTALIS HOLDINGS S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de dix cents (€ 0,10) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
  - **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.



Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
  - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

# Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

# Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

## Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

# Décisions de l'associé unique

- 1- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Patrick Bos, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- b) Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.



- c) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- d) Madame Marie-Sibylle Wolf, chargée d'affaires, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
  - 2.- La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.
  - 3.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Kustura, J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 27 avril 2007. Relation: ECH/2007/ 425. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 avril 2007. H. Beck.

Référence de publication: 2007055402/201/255.

(070055684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

# Marepier Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.165.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Pour MAREPIER HOLDING S.A.

C Rechtel

Administrateur

Référence de publication: 2007055448/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06404. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

# Dipta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.012.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration du 30 mars 2007

- Monsieur Marc Häfliger, comptable, demeurant au 1, chemin de Senaugin, 1162 St-Prex, Suisse, a été nommé comme nouvel administrateur avec effet au 1 er avril 2007, en remplacement de Monsieur Geert H.T. Van Der Molen, administrateur démissionnaire avec effet au 31 mars 2007.

Le mandat de Monsieur Marc Häfliger prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007055403/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05436. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.



# M.H.D. et Co Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.131.

Constituée par-devant M <sup>e</sup> Jules Hamelius, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1952, acte publié au Mémorial C n <sup>o</sup> 3 du 12 janvier 1953, modifiée par-devant M <sup>e</sup> Jean Poos, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 1978, acte publié au Mémorial C n <sup>o</sup> 166 du 4 août 1978, modifiée par-devant M <sup>e</sup> Emile Schlesser, notaire alors de résidence à Echternach, maintenant à Luxembourg, en date du 17 novembre 1982, acte publié au Mémorial C n <sup>o</sup> 326 du 13 décembre 1982, en date du 14 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n <sup>o</sup> 612 du 19 avril 2002 et par-devant M <sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 novembre 2004, acte publié au Mémorial n <sup>o</sup> 235 du 16 mars 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M.H.D. ET Co HOLDING S.A. FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. Signatures

Référence de publication: 2007055451/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06745. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

# Kauri Capital Gewerbepark Alt-West, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007055462/239/12.

(070055548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

## Certificat Etoile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 59.498.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 septembre 2006

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Claude Zovile gestionnaire de crédit, ayant son adresse professionnelle au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg en date du 15 juin 2006,

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2007:

- Madame Carine Closse, Cadre bancaire, ayant son adresse professionnelle au 3, Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;
- Madame Sophie Goblet, Administrateur de CODIC S.A., ayant son adresse professionnelle au 130, chaussée de la Hulpe, B -1000 Bruxelles;
- Monsieur Alexander Colonerus, cadre bancaire, ayant son adresse professionnelle au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- Monsieur Raphaël Guiducci, directeur, ayant son adresse professionnelle au 130, chaussée de la Hulpe, B -1000 Bruxelles;
  - S.A. FORTIS BANQUE, 3, Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Luxembourg, le 30 janvier 2007.



Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007055404/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

## Megantia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 71.986.

Constituée par-devant M <sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 21 septembre 1999, acte publié au Mémorial C n <sup>o</sup> 952 du 13 décembre 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n <sup>o</sup> 402 du 31 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEGANTIA S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055453/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06742. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

## Jopen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.633.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Pour JOPEN S.à r.l.

G. Birchen

Gérant

Référence de publication: 2007055459/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06733. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

## Garlaban Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 99.955.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur de la société GARLABAN HOLDING S.A., en date du 28 février 2006 pour un mandat d'une durée de 3 ans, a désigné Monsieur Christian François, né le 1 <sup>er</sup> avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée du mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.



LOUV S.à.r.I / FINDIS S.à.r.I Administrateur / Administrateur I. Schul / N. Thirion

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007055661/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06250. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

# International Development and Communication Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.175.

Constituée par-devant M <sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 24 juin 1987, acte publié au Mémorial C n ° 296 du 23 octobre 1987. Le capital a été converti en euros le 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n ° 883 du 11 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND COMMUNICATION COMPANY FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055454/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06737. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

# International Development and Communication Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.175.

Constituée par-devant M <sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 24 juin 1987, acte publié au Mémorial C n <sup>o</sup> 296 du 23 octobre 1987. Le capital a été converti en euros le 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n <sup>o</sup> 883 du 11 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND COMMUNICATION COMPANY FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

**Signatures** 

Référence de publication: 2007055456/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06739. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

## Gantiolo GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.061.

Constituée par-devant M <sup>e</sup> Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 13 janvier 2000, acte publié au Mémorial C n ° 321 du 3 mai 2000. Le capital a été converti en euros en date du 25 septembre 2001, l'acte afférent a été publié par extrait au Mémorial C n ° 321 du 27 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour Gantiolo GmbH FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055457/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06741. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

# Sonneborn (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.214.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Pour SONNEBORN (LUXEMBOURG) S.à r.l.

C. Speecke

Gérant

Référence de publication: 2007055460/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06729. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

## BNLI Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 76.365.

## **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 28 février 2007, que:

- les mandats d'administrateur de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, de Maître Alex Schmitt, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et de Monsieur André P. Jaeggi, Administrateur-Délégué de ADVEQ MANAGE-MENT, ayant son adresse professionnelle au 56, Affolternstrasse CH-8050 Zurich, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG S.A, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055649/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

# Clos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.016.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.



Pour CLOS FINANCE S.A. P. Toussaint

Administrateur

Référence de publication: 2007055463/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06723. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

# Clos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.016.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour CLOS FINANCE S.A.

P. Toussaint

Administrateur

Référence de publication: 2007055464/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06720. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

## Empebe, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R.C.S. Luxembourg B 47.436.

# **EXTRAIT**

L'Assemblée générale du 20 avril 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 20 avril 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Pour EMPEBE, Société Anonyme Holding

Signature

Référence de publication: 2007055573/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06517. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

# Kauri Capital Britannia Centre, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.756.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 avril 2007.



J.-J. Wagner Notaire

Référence de publication: 2007055465/239/12.

(070055570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

## Clos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.016.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour CLOS FINANCE S.A.

P. Toussaint Administrateur

Référence de publication: 2007055466/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06738. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

# World Star Fund, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.531.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 février 2007 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur A EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. en remplacement de Monsieur Benoît Frin.

La même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur A: Monsieur Cornelius Bechtel, Madame Virginie Dohogne et Madame Christine Schweitzer, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. et UNI-VERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur A
- Madame Virginie Dohogne, Administrateur A
- Madame Christine Schweitzer, Administrateur A
- Madame Kwi Hee Kang, Administrateur B
- Monsieur Norbert Von Boode, Administrateur B

Luxembourg, le 17 avril 2007.

Pour WORLD STAR FUND

C. Schweitzer / V. Dohogne

Administrateur A / Administrateur A

Référence de publication: 2007055729/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

# OHSF Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.951.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.



Pour OHSF FUNDING II S.à r.l. B. Nasr

Gérant B

Référence de publication: 2007055467/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06714. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

# SBRE RR Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. SBRE RR Capmark Holdco, S.à r.l.).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.105.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007055468/239/13.

(070055507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

## Compagnie de Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 28.962.

## **FXTRAIT**

L'Assemblée générale du 13 avril 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Alain Lefebvre, Administrateur, administrateur de sociétés, 11, rue Windsor, F-92200 Neuilly sur Seine, France;
  - Monsieur Olivier Michon, Administrateur, administrateur de sociétés, 3, Villa Mozart, F-75016 Paris, France;
- CYTI FINANCE S.A., Administrateur-Délégué, société anonyme, 6, avenue des Cytises, B-1180 Bruxelles, Belgique et nommant comme représentant permanent Monsieur Michel Delloye;
- Monsieur Gérard Eskenazi, Administrateur-Président, administrateur de sociétés, 7, rue Maurice Ravel, F-92210 Saint Cloud, France.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2007. L'assemblée générale du 13 avril 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- DELOITTE S.A., reviseurs d'entreprises, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.895. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2007.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Pour COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS, Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007055570/833/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06533. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

## Bruyères Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 127.169.

**STATUTES** 

In the year two thousand seven, on the third day of April.

Before Us, M e Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.



There appeared:

1. ESTATES S.A., with registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

duly represented by Mr Laurent Weis, «maître en sciences économiques», with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated March 23, 2007,

2. Mr Benoît de Froidmont, director of companies, with professional address in L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

duly represented by Mr Laurent Weis, prenamed, by virtue of a proxy dated March 28, 2007,

3. Mr Pierre LENTZ, «licencié en sciences économiques», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

duly represented by Mr Claude Zimmer, «maître en sciences économiques», with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated March 29, 2007.

Said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

# Name - Registered office - Duration - Object - Capital

- **Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of BRUYERES PROPERTY S.A..
  - Art. 2. The registered office is established in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) divided into 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one Million Euro) to be divided into 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.



The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on April 2, 2012, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

## Board of directors and statutory auditors

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors elects among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

- **Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.
- **Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

- Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors
- **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.
- **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.
- **Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.



# **General** meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Friday of the month of April at 3.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

- **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.
  - Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

## **Business year - Distribution of profits**

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

# **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

# **General disposition**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

## Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December thirty-first 2007. The first annual general meeting shall be held in 2008.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

# Subscription and payment

The 10,000 (ten thousand) shares have been subscribed to as follows:

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Subscribers	Number	Amount
	of shares	subscribed to
		and paid up in EUR
1. ESTATES S.A., predesignated	9,998	99,980
2. Mr Benoît de Froidmont, prenamed	1	10
3. Mr Pierre Lentz, prenamed	1	10
Total:	10,000	100,000

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 100,000. (one hundred thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

## Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.



#### Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 3,000.-.

## Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### First resolution

The number of directors is fixed at four.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

- 1. Mr Benoît de Froidmont, director of companies, born on July 26, 1975 in Rocourt (B), with professional address in L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle,
- 2. Mr Pierre Lentz, «licencié en sciences économiques», born on April 22, 1959 in Luxembourg, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
- 3. Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», born on September 28, 1948 in Luxembourg, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
- 4. Mr Claude Zimmer, «maître en sciences économiques», born on July 18, 1956 in Luxembourg, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

## Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 65469.

## Third resolution

The company's registered office is located in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Whereof he present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the appearing parties, whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said appearing parties signed together with Us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. ESTATES S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

ici représentée par Monsieur Laurent Weis, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 23 mars 2007,

2. Monsieur Benoît de Froidmont, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle,

ici représenté par Monsieur Laurent Weis, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 28 mars 2007,

3. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

ici représenté par Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 29 mars 2007.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.



# Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BRUYÈRES PROPERTY S.A.
  - Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 avril 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou conver-



tibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
  - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

## Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois d'avril à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.
  - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

# Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.



Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

# **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

# Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

## Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

## Souscription et paiement

Les 10.000 (dix mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre	Montant
	d'actions	souscrit et
		libéré en EUR
1. ESTATES S.A., prédésignée	9.998	99.980,-
2. Mr Benoît de Froidmont, prénommé	1	10,-
3. Mr Pierre Lentz, prénommé	1	10,-
Total:	10.000	100.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

## Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

## Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 3.000,- EUR.

## Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

## Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

- 1. Monsieur Benoît de Froidmont, directeur de sociétés, né le 26 juillet 1975 à Rocourt (B), demeurant profession-nellement à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle,
- 2. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
- 3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,



4. Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

### Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

### Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: L. Weis, C. Zimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4311. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055836/206/406.

(070057119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

## 6th Sense Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 120.101.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

E. Schlesser

Notaire

Référence de publication: 2007055474/227/12.

(070056061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

# Protema, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 10.165.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007055479/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06308. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

### Protema, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 10.165.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2007055481/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06309. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

### Capital Evo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.627.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 avril 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 avril 2007.

F. Kesseler

Notaire

Référence de publication: 2007055483/219/13.

(070055823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

#### Private Capital Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.658.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 2 avril 2007

L'assemblée constate et accepte les démissions de:

- Monsieur Baruch Vulfs, administrateur et administrateur délégué,
- Monsieur Mario Nozza, administrateur et administrateur délégué,
- Monsieur Hugues Derem, administrateur.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Maurice Houssa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Madame Céline Stein, employée privée, demeurant professionnellement 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2012.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 52, rue de la Toison d'Or, L-2265 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007055875/636/27.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

# Metropolitan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.088.900,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.672.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007055485/242/13.

(070055711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

# Serkis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers. R.C.S. Luxembourg B 92.098.

## DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Guillaume Houdaer, gérant de société, demeurant à L-4531 Oberkorn, 147, avenue Charlotte.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Il est le seul associé de la société à responsabilité limitée SERKIS S.à r.l., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers, (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 351 du 1 er avril 2003,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 92.098.

- II.- Le capital social est de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-), toutes intégralement libérées et appartenant à l'associé unique, Monsieur Guillaume Houdaer, prénommé.
  - III.- La Société n'ayant plus d'activité, l'associé unique décide par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

L'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à son profit. L'associé unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Il règlera également les frais des présentes.

L'associé unique déclare en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg. L'associé unique déclare également être le seul bénéficiaire économique de la présente opération.

- IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.
- V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant unique de la Société est accordée à Monsieur Guillaume Houdaer, prénommé.
- VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse privée de l'associé unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Houdaer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007. Relation: LAC/2007/5817. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 mai 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007056463/222/41.

(070057481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

## Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 100.200,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 121.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.



H. Hellinckx Notaire

Référence de publication: 2007055486/242/13.

(070055705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

### Kalkalit-Lux 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.213.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KALKALIT-LUX 2 S.à r.l.

ProServices MANAGEMENT Sàrl

Gérant

C. Raths

Administrateur délégué

Référence de publication: 2007055497/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06786. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

### Kalkalit-Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.375.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KALKALIT-LUX 3 S.à r.l.

ProServices MANAGEMENT Sàrl

Gérant

C. Raths

Administrateur délégué

Référence de publication: 2007055498/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06789. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

# HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 801.225,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007055518/242/13.

(070055612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.



### Foyer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 67.199.

Les comptes consolidés et le rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER S.A.

M. Dell / H. Marx

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007055500/2096/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06873. - Reçu 118 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

### Doralink S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.786.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007055496/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06647. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

# GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.026.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 56.198.

### **RECTIFICATIF**

Extrait

Suite à notre demande effectuée dernièrement telle que:

«L'associé unique de la Société a décidé en date du 11 octobre 2006:

- d'approuver la démission avec effet au 11 octobre 2006, de M. Pierre-Yves Monoyer comme gérant de la Société.
- de nommer avec effet au 11 octobre 2006 et pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, M. Boris Eric Pierre Henry, né le 18 septembre 1970, à Hermalle-sous-Argenteau, Belgique, résidant au 1, Clos des Sources, B-4130 Tilff, comme gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.»

Nous vous saurions gré de changer la mention de gérant en gérant B.

Pour GE HOLDINGS LUXEMBOURG & Co S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007055630/2460/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06391. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.



## Forest Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.891.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FOREST HILL S.à r.l.

**EUROLEX MANAGEMENT S.A.** 

Administrateur

Monsieur M. Bogers

Gérant

Référence de publication: 2007055505/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06634. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

## RPG Structured Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.107.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RPG STRUCTURED FINANCE Sàrl

**EUROLEX MANAGEMENT S.A.** 

Mr. M. Bogers

Référence de publication: 2007055507/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06662. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

## RM International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.954.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 mars 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur B: Monsieur Daniel Galhano, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateur B démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Kurt Pescia, Administrateur A
- Madame Luigia Cortese, Administrateur A
- Monsieur Daniel Galhano, Administrateur B
- Monsieur Eric Magrini, Administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour RM INTERNATIONAL S.A.

D. Galhano

Administrateur B

Référence de publication: 2007055633/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02376. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.



## RPG Structured Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.107.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RPG STRUCTURED FINANCE Sàrl EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Mr. M. Bogers

Référence de publication: 2007055508/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06639. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

### Elster Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 108.466.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055509/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07284. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

## Cepinter, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 29.996.

#### **EXTRAIT**

L'Assemblée générale du 20 avril 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Alain Lefebvre, Administrateur, administrateur de sociétés, 11, rue Windsor, F-92200 Neuilly sur Seine, France;
  - Monsieur Olivier Michon, Administrateur, administrateur de sociétés, 3, Villa Mozart, F-75016 Paris, France;
- CYTI FINANCE S.A., Administrateur-Délégué, société anonyme, 6, avenue des Cytises, B-1180 Bruxelles, Belgique, nommant comme représentant permanent Monsieur Michel Delloye;
- Monsieur Gérard Eskenazi, Administrateur-Président, administrateur de sociétés, 7, rue Maurice Ravel, F-92210 Saint Cloud, France.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2007. L'assemblée générale du 20 avril 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- DELOITTE S.A., reviseurs d'entreprises, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.895. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2007.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Pour CEPINTER, Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007055572/833/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06526. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.



## Avante Petroleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 99.983.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007055510/242/12.

(070055707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

# Provimlux CVC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.569.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055511/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07282. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

## Provimlux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.571.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055512/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07279. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

## Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 359 du 22 mars 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007055513/230/12.

(070055632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.



## Resolution (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.482.

Le bilan (comptes annuels) au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

H.-P. Schut.

Référence de publication: 2007055515/710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05417. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

## BlueBirds Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 92.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007055516/242/12.

(070055625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

## ACD Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8142 Bridel, 5, Impasse Michel Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.260.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007055517/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05860. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

# Bulcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 106.715.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 10 avril 2007

L'assemblée a élu Christian Gaillot, Laurence Leleu et Koen De Vleeschauwer administrateurs et AccountingWise SàRL, ayant son siège au 17, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, commissaire aux comptes de la société pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée qui se prononcera sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055652/4525/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07646. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.



## Bernard Motro Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8142 Bridel, 5, Impasse Michel Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.204.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007055519/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05862. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

## Kauri Capital Britannia Centre, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.756.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007055521/239/12.

(070055543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

## GrandVes Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 106.631.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 2 avril 2007, que le Conseil d'Administration a pris, chacune à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

# Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Federico Innocenti (Annexe 1 er ) de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Jacopo Rossi, employé privé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Federico Innocenti, employé privé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

#### Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 2 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Le Conseil d'Administration

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateurs

Référence de publication: 2007055871/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.



## Indiana S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 98.839.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007055523/242/12.

(070055604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

### Kauri Capital Altena, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 122.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007055525/239/12.

(070055540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

### Kauri Capital 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 122.757.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007055526/239/12.

(070055531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

# J.I.T. Press S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 45.607.

Constituée par-devant M <sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 29 octobre 1993, acte publié au Mémorial C n° 14 du 15 janvier 1994, modifiée par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2001, avis publié au Mémorial C n° 883 du 11 juin 2002, modifiée par-devant M <sup>e</sup> Gérard Lecuit, en date du 7 mars 2002, acte publié au Mémorial C n° 958 du 24 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour J.I.T. PRESS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055605/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06420. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.



## Kauri Capital 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R.C.S. Luxembourg B 119.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2007.

J.-J. Wagner Notaire

Référence de publication: 2007055528/239/12.

(070055529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

### CB Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite. R.C.S. Luxembourg B 106.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

H. Hellinckx Notaire

Référence de publication: 2007055545/242/13.

(070056317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

#### Provimlux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.571.

Les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055604/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07396. - Reçu 172 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

## Avaya Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 4.277.200,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 103.265.

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055580/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07243. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck